



JUIN | 2023

Bulletin municipal

La Planche

Forum DES Associations



24 JUIN

SALLE
LA PASSERELLE

03

9 ↘ Inscription
restaurant scolaire

14 ↘ Fête des
écoles



Contactez le conseiller en **immobilier**
près de chez vous !



Jérémie **PASQUIET**

📞 07 71 27 62 95

✉ jeremy.pasquet@iadfrance.fr

📍 La Planche (44)

🌐 iadfrance.fr

Sebastien BOUTILLIER
Plomberie
Chauffage
Nouvelles énergies
www.bpc44.fr
44140 LA PLANCHE - 06 68 93 66 00

CATcouture atelier de retouche
Du mardi au vendredi
9h - 12h et 15h30 - 19h
46 rue de Nantes
44140 La Planche
02 40 31 92 50
cat.couture@orange.fr

Elma David
Metteur en scène du végétal heureux
Chèque emploi service
Entretien
Location mini-pelle
Création
Elagage
44140 LA PLANCHE
06 18 14 78 70
02 28 21 86 43
elmapaysage@hotmail.fr

la Superette LA PLANCHE

Loïc HAURY
45, rue de Nantes - 44140 LA PLANCHE
Tél : 02.40.31.93.73
Livraison à domicile

Cabinet Guémené Immobilier
17 Avenue du Val de Loire, 44116 VIEILLEVIGNE
02 40 71 01 09 | k.jaulin@cabinet-guemene.fr

NOS SERVICES
 Achat
 Vente
 Location

www.cabinet-guemene.fr

Votre agence locale vous accompagne dans tous vos projets immobiliers !

DÉPANNE système
Informatique
Professionnels & Particuliers

Dépannage & Installation
Sauvegarde & Réseau
Réseau interne
Site web & Hébergement
Vente

David Siounandan
06 12 58 44 61
La Planche

depannesysteme.com

LE VAL FLEURI
HORTICULTEUR

Plants de fleurs, de légumes,
Compositions, arbres et arbustes, à
votre disposition pour votre jardin.

Didier et Simon DELHOMMEAU
2, La Pavagère - Tél. 02 40 31 92 75
E-mail : levalfleuri@wanadoo.fr
www.levalfleuri.eu

Styliste visagiste
Beauté
Parfums

COIFF'ELLE ET LUI

9 rue de la Paix 44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 92 96 E-mail : coiffelleetlui@orange.fr

S.A.R.L. PÉNISSON
MAÇONNERIE NEUF & RÉNOVATION
Tél: 02 40 31 92 84 / Fax: 02 40 31 97 90
E-mail: sarlpenisson@orange.fr

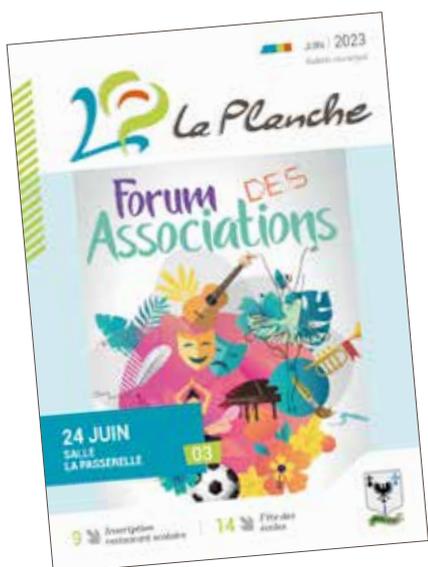
ZAC du petit Gast
3, rue des Bâtisseurs 44140 La Planche

HDsys Informatique
Particuliers
Associations
TPE - PME
contact@hdsys-informatique.com
www.hdsys-informatique.com

François HALGAND
06-71-02-22-35
2C Rue de Nantes
44140 LA PLANCHE

Dépannage Vente Réseaux Wifi Site Web

PLAQUISTE
JOINTEUR
PLATRIER
STAFF
NEUF ET RÉNOVATION
ROY MAXIME
06 84 87 30 39
44140 LA PLANCHE
CONTACT@RM-PLAQUISTE.FR
WWW.RM-PLAQUISTE.FR



sommaire

■ Édito	3
■ Conseil municipal	4
■ Informations municipales	9
■ Informations extérieures	10
■ Environnement.....	11
■ Vie des écoles	12
■ Vie des associations.....	14
■ Vie sportive.....	16

LA PLANCHE INFOS :

Publication mensuelle de la Mairie de La Planche
 Nombre d'exemplaires : 1075
 Tél : 02.40.31.92.76 / Fax : 02.40.31.98.20
 E-mail : mairie@laplanche.fr

Edito



La simple vue de cette mésange - qui s'est installée, avec son compagnon, dans l'un des nidoirs placés, ici et là, dans notre commune, grâce à l'initiative passée du Conseil Municipal des Enfants - nous permet de croire que le beau temps est

là avec soleil et douceurs printanières, en attendant la venue prochaine de l'été. Mine de rien, cela fait du bien, de redécouvrir son environnement aux beaux jours venus, même si le ciel a été parfois avare de pluie tout cet hiver.

Les jeux en plein air, les soirées sur une terrasse, les promenades seul(e) ou accompagné(e)... bref redécouvrir

son environnement. Sociabilité, simplicité et spontanéité, sont les principales symboliques qui entourent les mésanges. Elles pourraient aussi convenir à la matinée du 24 juin et son forum.



Dans une époque où le peu de tolérance, le manque de dialogue et l'agressivité semblent prendre parfois le dessus sur des relations humaines simples et constructives, il va de soi qu'il ne faut pas se priver de cette petite bouffée de quiétude et de la visite du «jardin au naturel» de Michel le week-end du 10 juin.

Sans doute, rencontrez-vous d'autres de ces passereaux, au détour d'une promenade, dans nos chemins et rues Planchottes, eh bien ma foi, cette perspective est rafraichissante ! Et si certains prendront quelques instants pour les contempler et les écouter, bien évidemment ils ne les dérangeront pas pour autant.

Séverine Joly-Piveteau
 Maire

VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Convention d'accès des communes membres de la CSMA à la déchèterie

Devant l'évolution constante des déchets, les élus communautaires ont fait le choix de voter un nouveau règlement intérieur de déchetteries en Conseil Communautaire lors de la séance du 13 décembre 2022 pour une application au 31 mars 2023. Ainsi, les élus ont souhaité fixer un nouveau cadre de gestion des déchets acceptés en déchetterie par l'accompagnement des déchets professionnels vers d'autres filières de collecte et de traitement plus adaptées, la collectivité n'étant pas tenue de gérer les déchets non assimilables aux déchets des ménages.

De fait, les déchets produits par les Services Techniques des communes ne relèvent donc pas du caractère assimilé tels que définis dans les textes.

Aussi, depuis le 31 mars 2023, seuls les déchets des ménages sont admis en déchetteries conformément au règlement intérieur. Compte tenu du contexte et des enjeux, Clisson Sèvre Maine Agglomération s'engage à accompagner de façon transitoire les services techniques des communes dans le recours à des alternatives et notamment dans des actions de réduction ou de prévention des déchets notamment issus des activités et compétences portées par les communes. Un travail est mené avec les responsables des services techniques afin de trouver des solutions pratiques en dehors du schéma de collecte des déchets en déchetteries et haltes éco tri.

M. Jean Paul Hervouet informe qu'il est allé faire un tour à la déchetterie. La quantité de gravas déposée a été divisée par 5, il regrette cependant qu'il n'ait pas eu d'appui pour la gestion des déchets par l'agglomération en amont.

Mme le Maire informe que le sujet a été évoqué en janvier à l'agglomération. Mme le Maire expose par ailleurs que certaines entreprises de l'agglomération font payer à leurs clients les frais d'enlèvement des déchets issus des chantiers mais vont les déposer à la déchèterie et par conséquent ne les valorisent pas directement eux-mêmes.

M. Jean-Paul Hervouet expose qu'il n'est pas logique que cette évolution n'ait pas été anticipée et que l'agglomération n'ait pas appuyé les communes dans le traitement par filière des déchets courants que peut engendrer une collectivité.

M. Jean Paul Hervouet informe qu'il travaille avec Rachèl Drouet et le directeur des services techniques pour la mise en place de solution pour réaliser le

broyage et la valorisation des déchets des espaces verts. Par ailleurs à partir de 2025, les déchets de tonte ne seront plus autorisés à la déchèterie pour les particuliers.

M. Benoit Limousin demande s'il n'est pas possible pour la commune d'être plus ambitieuse et tenter de réussir à gérer avant la fin de l'année ses déchets.

Mme le Maire y souscrit et propose que la commune s'engage à tenter de gérer ses déchets avant le 01/09/2023.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un cap à tenir pour la gestion des déchets et une exemplarité vis-à-vis des entreprises.

URBANISME

Enquête publique «délaiés» communaux

Les délaissés communaux sont une portion de domaine public qui n'est pas ou plus entretenue ; le terrain est "délaiés" et le terrain en question ne doit pas constituer un accès à d'autres propriétés que celle du demandeur, le cas échéant.

Pour ce faire, une communication invitant les administrés à se porter acquéreur des délaissés communaux a été faite dans le bulletin municipal de septembre 2022. Suite à la présentation des dossiers reçus en Mairie par la commission municipale, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement de délaissés de la voirie communale dans les Lieux dits suivants : Les Rambaudières, Nonnaire, Le Noyer, Notre Dame, La Robertière, Le Champ Renou, Le Breuil, La Gétière, La Clérissièrre et La Trilatière. Les riverains du terrain en délaissés sont informés par affichage, annonce légale dans la presse et par courrier individuel. L'enquête publique se déroule ensuite sur une durée de 15 jours à 1 mois au cours de laquelle le commissaire enquêteur tient plusieurs permanences et reçoit les remarques.

A l'issue de l'enquête, le commissaire dispose d'un délai de 30 jours pour rédiger son rapport et émettre un avis pour chaque demande. Si l'avis est favorable ou assorti d'une réserve, le Conseil municipal est de nouveau sollicité pour entériner l'aliénation et prendre les mesures permettant de lever les réserves. Si l'avis du commissaire enquêteur est défavorable, le sujet



n'est pas soumis au Conseil municipal et l'affaire est abandonnée. Considérant la lourdeur de la procédure, la Commune n'organise une enquête publique préalable à la cession de délaissés communaux qu'une fois tous les quatre ans en moyenne.

M. Bernard Hervouet, adjoint à l'urbanisme, précise que le prix du m² vendu après l'enquête publique si validé par le conseil municipal restera inchangé à 6€/m² sur avis de la commission urbanisme. Les frais liés à l'enquête publique seront proratisés en fonction des surfaces et à la charge des acquéreurs (Coût enquête publique évalué à 2 500.00€ + annonces dans journaux sur l'enquête publique) et le bornage et frais notariés à leur charge aussi.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité



■ ENFANCE JEUNESSE

🔵 Convention pluriannuelle d'objectif avec l'Association Familiale Rurale 2021-2023 & 2023-2025

Madame le Maire rappelle que L'Association Famille Rurale bénéficie du soutien de la commune pour les activités qu'elle gère, Halte-garderie et Accueil Périscolaire. Une précédente convention précisait les modalités de partenariat avec l'AFR : utilisation des salles, matériel, financement ainsi que le volet pédagogique et éducatif. Vu la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale, il a été convenu d'attendre les modalités de la mise en oeuvre de cette nouvelle CTG sur son volet pédagogique avant d'entériner la nouvelle convention. Proposition adoptée à l'unanimité.

🔵 Subventions communales à l'AFR 2023, complément et régularisation

Madame Le Maire propose au conseil municipal de verser pour l'année 2023, une subvention prévisionnelle complémentaire d'un montant de 12800 € à l'AFR. Proposition adoptée à l'unanimité

🔵 Tarifs restaurant scolaire 2023-2024

Mme Giraudet présente aux élus du conseil la proposition d'évolution des tarifs pour le service de restauration scolaire à la prochaine rentrée. Elle explique que la commune porte actuellement la charge de ce service à hauteur de 47.65% pour l'année

2022 (49.47% porté par les familles et 2.87% par l'état "disposition cantine à 1€"). L'équilibre souhaité serait de tendre vers une charge supportée par la collectivité de l'ordre de 40%. La commission propose pour la prochaine rentrée une augmentation de 5%. Cette augmentation permettra, à terme de redescendre la charge communale à 45%. Une nouvelle augmentation sera sans doute nécessaire pour septembre 2024.

Mme Giraudet rappelle que la cuisine est réalisée sur place et que la commune a mis en place une tarification différenciée en fonction du quotient familial. Elle expose que la commune avait, avant la covid 19, une politique visant à ce que le coût du service (hors investissement) soit pris en charge à 40% par la commune et par conséquent les contribuables et 60% par les usagers. Mme Valérie Giraudet indique que cela n'a plus été le cas depuis la covid 19 avec une répartition plus importante pour la collectivité.

Mme Valérie Giraudet précise que de nombreuses communes voient leurs coûts augmentés et encore plus celles qui ont des repas réalisés avec des prestataires. Par ailleurs, la commission enfance a souhaité maintenir les 5 éléments composant le plat pour les enfants alors que d'autres municipalités ont fait le choix de supprimer un élément ou deux. Certaines communes réfléchissent par ailleurs à réaliser une cuisine centrale avec d'autres collectivités.

M.Benoit Limousin demande s'il y a beaucoup d'impayés.

Mme Giraudet informe qu'il y a peu de factures impayées mais concernent souvent les mêmes familles.

Mme le Maire rappelle que la commune a mis en place la tarification sociale à 1€ financée par l'état et que par conséquent les familles aux revenus modestes disposeront toujours d'un repas facturé à 1€. Il a été demandé de toujours afficher le prix avant la mise en place de la tarification à 1 € qui par ailleurs augmente aussi cette année même s'il n'est pas pratiqué. La commune a conventionné avec l'état pour 3 ans. Si cette convention n'est plus applicable, ce sont les tarifs barrés pour les 3 premières tranches qui s'appliqueront.

Mme Valérie Giraudet explique que le tarif adulte a lui aussi été augmenté et passe à 6.80 €. Elle expose que celui-ci est considéré comme excessif et par conséquent les enseignants ne déjeunent plus au restaurant scolaire. Elle informe que peu d'agents municipaux utilisent ce service.

Nombreux élus expriment que ce tarif est raisonnable pour disposer d'une entrée, un plat, un fromage et un dessert. Mme le Maire y souscrit mais précise aussi que la commune ne participe d'aucune façon à la prise

en charge du repas des employés qui, elle le rappelle, ont des rémunérations faibles proche du SMIC pour nombre d'entre eux.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité moins une abstention

► Grille Tarifaire 2023-2024

Enfants de la Commune	Quotients familiaux	2023-2024
	Moins de 401 €	3.09€ 1€*
	De 401 € à 600 €	3.41€ 1€*
	De 601 € à 800 €	3.67€ 1€*
	De 801 € à 1 000 €	3,86 €
	De 1 001 € à 1 200 €	4.05 €
	De 1 201 € à 1 400 €	4.24 €
	De 1 401 € à 1 600 €	4,43 €
	De 1 601 € à 1 800 €	4.62 €
	De 1 801 € à 2 000 €	4,81 €
	Plus de 2001 € ou QF Inconnu	5 €
Repas Exceptionnel		Tarif de la tranche de quotient familial + 20%
Enfants Hors Commune QF>800		Tarif de la tranche de quotient familial + 20%
Panier repas parental pour les enfants allergiques ne pouvant pas disposer d'une adaptation (Frais de fonctionnement/encadrement)		1,50 €
Repas adulte		6,80 €
Pénalité de retard de dépôt de dossier d'inscription		+ 1€ par repas/enfant sur le premier mois de facturation

(*) tarif social cantine à 1 €

► Règlement intérieur du restaurant scolaire 2023-2024

La commission Enfance propose au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire pour la rentrée 2023-2024. Vu le présent règlement intérieur du restaurant scolaire, les demandes spécifiques se rapportant aux pratiques alimentaires individuelles, pour raisons religieuses ou convictions personnelles (repas végétalien, sans gluten...) sont exclues à partir de la rentrée 2023-2024, sauf mise en place d'un PAI. Les repas sont constitués d'une entrée, un plat principal, un produit laitier (fromage ou produit lacté) et d'un dessert (fruit, gâteaux, ...) Conformément aux directives nationales un menu végétarien est servi une fois par semaine. La fréquence de produits dits de qualité se conforme aux

attentes de la loi EGALIM (50% de qualité dont 20 % de bio). Repas spécifiques seulement pour les P.A.I. "Projet d'Accueil Individualisé". En cas d'impossibilité d'adaptation, la famille devra fournir un panier repas afin de permettre à son enfant de déjeuner sur place.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité moins une abstention

■ FINANCES LOCALES

► Parc éolien : mise en place d'une barrière forestière

Madame Le Maire expose que plusieurs barrières forestières ont été posées dans les Landes de Bouaine afin de limiter l'accès aux éoliennes, qui sont des lieux de rassemblement pour des rave-party et afin également de limiter les dépôts sauvages sur la zone.

Outre les barrières forestières posées sur le territoire de Saint-Philbert-de-Bouaine, les agents des services techniques de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ont procédé à la pose d'une barrière forestière sur une parcelle appartenant à la commune de La Planche et située en limite de territoire entre la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et La Planche. Les agents des services techniques de Saint-Philbert-de-Bouaine ont consacré 48 heures à la réalisation de ces travaux qu'il convient de refacturer à la commune de La Planche pour 1259,39 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

► Affectation du résultat 2022 au budget principal primitif 2023

Le conseil municipal a voté le compte administratif du budget principal lors de la séance du 9 mars 2023 et a constaté un résultat de fonctionnement du budget primitif de 522 186.69 €. Vu l'augmentation considérable des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation et à la crise énergétique, il est proposé au conseil municipal de réaliser l'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- En fonctionnement pour un montant de 65 000.00 €,
- En investissement pour un montant de 457 186.69 € afin de financer les travaux d'investissement.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le conseil municipal adopte à l'unanimité (une abstention).



Vote des taux d'imposition 2023

Pour permettre l'élaboration du budget primitif 2023, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la fixation des taux des impôts locaux de Taxe foncière bâti et non bâti et sur la taxe d'habitation pour 2023. Pour rappel, en 2021, le taux de la Taxe Foncière Bâti et non bâtie a été augmenté de 2% et n'a pas fait l'objet d'une augmentation en 2022 et sont donc les suivants:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,67 %

En 2023, la commune redevient maître dans la fixation du taux de la taxe d'habitation qui ne concerne désormais que les logements vacants et les résidences secondaires. Ce taux ne pouvait plus être modulé auparavant en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place par le législateur. Le taux de la taxe d'habitation est de 17.90 %. Les recettes attendues en 2023 sans augmentation de la fiscalité sont de :

- 805 337 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.
- 10 730 € au titre de la taxe d'habitation
- 182 295 € au titre des allocations compensatrices et coefficient correcteur.

Les produits prévisionnels issus des impositions locales et allocations compensatrices sont donc pour l'année 2023 de 998 362.00 €. Vu l'augmentation considérable des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation et la crise énergétique, il a été proposé au conseil municipal d'affecter une partie du résultat au budget fonctionnement afin de pouvoir équilibrer le budget et maintenir les capacités d'investissement de la commune conformément aux ambitions et projets de la municipalité sur le mandat. Toutefois, la dynamique des charges étant considérable et afin de pouvoir dégager un autofinancement permettant le financement des investissements municipaux dont l'augmentation est considérable par rapport au début de la mandature et sur avis à l'unanimité du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'augmenter la fiscalité de 4% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et sur la taxe d'habitation. Cette augmentation permettra d'engranger des recettes prévisionnelles supplémentaires de fiscalité de 32 537.00 € permettant le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue (un contre, une abstention) de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.43 %
- Taxe d'habitation : 18.62 %

Mme le Maire informe que les produits issus de la fiscalité locale sont les seules recettes dynamiques sur lesquelles la commune a véritablement la main. Vu l'augmentation considérable des dépenses de fonctionnement, il est important de pouvoir avoir les recettes en face sans quoi la commune n'aura plus de capacité à investir. La dotation globale de fonctionnement par ailleurs, qui est aussi une recette conséquente de la collectivité, a évolué par rapport à l'augmentation de la population mais n'est pas indexée sur l'inflation. Lors de la campagne électorale, il avait été proposé 6% d'augmentation sur le mandat avec une inflation annuelle de 1% toutefois cela ne semble peu réalisable vu l'inflation à plus de 90% sur l'énergie, plus de 12% sur l'alimentation et une inflation constante sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement.

Approbation du budget primitif du budget principal Communal 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, préparé par le bureau municipal, adopte à l'unanimité (deux abstentions) le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement : 2 280 000.00 €
- Section d'investissement : 2 245 000.00 €

Approbation du budget primitif du Pôle Santé 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, préparé par le bureau municipal adopte à l'unanimité (une abstention) le budget annexe du Pôle Santé 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement : 40 000.00 €
- Section d'investissement : 233 326.23 €

Mme le Maire informe que les recettes du Pôle santé sont maintenues en fonctionnement. Elles feront l'objet d'une décision modificative du fait de la reprise par les professionnels des compteurs d'électricité en raison de leur éligibilité aux tarifs réglementés vu

l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie.

Au mois de mars, il a été dépensé l'équivalent en énergie du budget de l'an passé. Le Pôle santé étant chauffé intégralement à l'électricité. Par ailleurs le budget sera remodelé dans le courant de l'année suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif de l'extension du Pôle santé qui sera présenté au conseil municipal avant les vacances d'été. Des demandes de subvention seront aussi sollicitées auprès du Département et de la Région et feront l'objet de recettes supplémentaires si celles-ci sont bien validées par les partenaires. Des décisions modificatives seront donc à prendre dans le courant de l'année 2023 sur ce budget.

🔵 **Approbation du budget primitif 2023 de la ZAC de la Gare tranche 4**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, préparé par le bureau municipal adopte à l'unanimité (une abstention) le budget annexe de la ZAC de la Gare tranche 4 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement : 805 860.62 €
- Section d'investissement : 469 796.06 €

Mme le Maire indique, que dans le courant de l'année, l'ensemble des lots devrait être vendus hormis les 6 lots sociaux à destination des bailleurs sociaux. Vu l'inflation et l'actualisation des devis, un surcoût de 25000.00 € est à prévoir sur ce budget, les marchés ayant été signés avant 2020. Suite à réalisation de l'ensemble des habitations par les acquéreurs, la phase finale d'aménagement de la ZAC pourra être réalisée.

🔵 **Approbation du budget primitif 2023 des Ajoncs**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, préparé par le bureau municipal adopte à l'unanimité (une abstention) le budget annexe des Ajoncs qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement : 0.00 €
- Section d'investissement : 192 083.02 €

■ **QUESTIONS DIVERSES :**

🔵 **Elections sénatoriales : 9 juin 2023**

Dans une communication effectuée en Conseil des ministres, le ministre de l'Intérieur a annoncé la date à laquelle les maires vont devoir réunir leurs conseils municipaux en vue d'élire les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales de septembre. Même si le décret de convocation n'est pas encore paru, l'annonce de cette date en Conseil des ministres par Gérald Darmanin lui donne un caractère parfaitement officiel. Rappelons qu'en septembre prochain, 170 sièges du Sénat – soit la moitié d'entre eux – seront renouvelés: ceux des départements allant du 37 (Indre-et-Loire) au 66 (Pyrénées-Orientales), ceux des huit départements d'Île-de-France, ceux de la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les 6 sièges des Français établis hors de France.

Pour les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués à élire dépend de la taille du conseil municipal : il faut élire un délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres, 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres, 5 délégués pour les conseils municipaux de 19 membres, 7 délégués pour les conseils municipaux de 23 membres, 15 délégués pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Toutes les communes doivent élire des suppléants, appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux en cas d'empêchement de ceux-ci. Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est inférieur ou égal à 5, puis il augmente d'un par tranche de cinq délégués titulaires soit 4 délégués suppléants. Mais il est à retenir que la date du 9 juin 2023 est absolument impérative : il n'est pas possible d'y déroger, et tous les conseils municipaux doivent se réunir le même jour pour procéder à cette élection. La seule exception est la non-atteinte du quorum.

Si la date officielle n'est pas encore connue, sous réserve de la publication du décret de convocation des électeurs, le scrutin devrait se dérouler le dimanche 24 septembre 2023.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ENQUÊTE PUBLIQUE DÉLAISSÉS COMMUNAUX

L'enquête publique concernant les demandes d'acquisition de délaissés communaux aux lieudits Les Rambaudières, Nonnaire, Le Noyer, Notre Dame, La Robertière, Le Champ Renou, Le Breuil, La Gétière, La Clérissière et La Trilatière, aura lieu du Samedi 3 Juin 2023 au Lundi 19 juin 2023.

Des permanences seront tenues par Mme Françoise BELIN, commissaire enquêtrice, à la Mairie de La Planche le :

- Samedi 3 Juin 2023 de 10h00 à 12h00
- Mercredi 7 Juin 2023 de 14h30 à 17h30
- Lundi 19 Juin 2023 de 14h30 à 17h30

Un arrêté d'ouverture d'enquête publique est affiché en Mairie.

Le registre d'enquête publique est consultable à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

RESTAURANT SCOLAIRE INSCRIPTIONS 2023-2024

Les dossiers d'inscriptions seront préremplis et distribués via le cartable de vos enfants début juin ; parents soyez attentifs ! Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez récupérer un dossier vierge en mairie ou le télécharger sur le site de la commune www.laplanche.fr à partir du lundi 12 juin 2023.

Les dossiers seront à retourner en mairie, avant le samedi 8 juillet, après cette date des pénalités de retard seront appliquées (cf. grille des tarifs). Le règlement intérieur et les tarifs seront disponibles sur le site de la commune ou en mairie à partir du 12 juin 2023 (attention, nouveau règlement à compter de septembre).



LE CPIE

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Logne et Grand-Lieu organise les 10 et 11 juin 2023 le week-end "Bienvenue dans mon jardin au naturel". Cette opération nationale est pilotée par l'Union Nationale des CPIE.



Durant deux jours, des jardiniers amateurs ouvriront leur jardin à tous. Les visiteurs pourront s'informer et partager sur les techniques du jardinage au naturel. L'événement mobilise des jardiniers qui sont dans une

démarche respectueuse de l'environnement : n'utilisent ni pesticides ni engrais chimiques, favorisent la biodiversité, préservent la ressource en eau...

Le CPIE Logne et Grand Lieu ouvrira 11 jardins naturels au public sur son territoire, dont un à **La Planche** :

Le jardin du Pâtis, chez Michel, situé au 3 rue du Pâtis, la Mauvillonnière.

"A découvrir dans ce petit jardin, différentes cultures et arbres fruitiers mais aussi, poules, lapins, pigeons et canards en liberté. Que du bonheur et quel plaisir de se promener le matin pour découvrir cette nature qui s'éveille".

Pour en savoir plus sur l'opération et les jardins ouverts : <http://mon-jardin-naturel.cpie.fr>

Bonne humeur et convivialité garanties !
Nous vous attendons nombreux.

CONTACT : SABRINA DONGER
Chargée de mission Environnement

Sabrina.donger@cpie-logne-et-grandlieu.org

02.40.05.92.31 | 06.31.02.92.29



INFORMATIONS EXTÉRIEURES

FÉDÉRATION DES MARAÎCHERS NANTAIS :

Blanchiment des abris pour protéger les cultures contre les excès de luminosité

Les plantes ont besoin de lumière pour se développer. L'excès de luminosité peut être néfaste pour les cultures maraîchères nourricières. Les Maraîchers Nantais appliquent au printemps un produit de blanchiment sur les abris pour ombrer les cultures. A l'automne, un 2nd passage permet de déblanchir les abris en appliquant un produit adapté respectueux de l'environnement.

► Avantages du blanchiment :

- Abaissement de la luminosité sans nuire à la photosynthèse : limitation des coups de soleil des légumes et des brûlures des feuilles les rendant impropres à la consommation,
- Abaissement de la température : réduction d'utilisation d'eau,
- Amélioration des conditions de travail des salariés,
- Augmentation de la durée de vie des serres.

► Produit utilisé : le carbonate de calcium

Le carbonate de calcium est un minéral abondant sur Terre (4 % de la croûte terrestre). Il est présent naturellement dans la craie, le calcaire et le marbre.

► Les modes de blanchiment

- Hélicoptère, le mode de blanchiment le plus efficace (rapidité et précision),
- Lances à haute pression pour une application en hauteur,
- Développement des filets, rampes de blanchiment, drones, etc.

**Vous aimez vos rivières
et zones humides ?**

**Les ragondins et rats musqués aussi,
mais ils les dégradent !**

- Détérioration des berges à cause des terriers
- Augmentation de la dispersion de plantes exotiques envahissantes (jussie)
- Dégâts aux cultures et à la végétation rivulaire
- Transmission à l'homme de maladies graves voire mortelles (leptospirose, toxoplasmose...) par contact direct avec leurs urines ou les milieux souillés par celles-ci

**Vous voulez vous investir
dans la préservation de ces milieux ?**

DEVENEZ PIÉGEUR !

Rejoignez notre réseau de plus de 2 000 bénévoles,
vous bénéficierez d'une formation gratuite.



Vous avez des ragondins sur votre terrain ? Vous en avez croisé sur l'espace public ? Signalez-le nous.

Flashez ce QR code pour remplir le formulaire de déclaration d'observation ou rendez-vous sur www.polleniz.fr



POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 03 - polleniz44@polleniz.fr



SEMES, EMPLOYEUR SOLIDAIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

Depuis avril 2021, SEMES s'est agrandie avec l'activité de SEMES VALORISE ; ses missions sont le débarras de particulier et mobilier professionnel, la collecte et valorisation des déchets papiers, cartons, plastiques, et la destruction d'archives.

- **Entreprises et particuliers peuvent contacter Valorise au 02 40 03 93 54**
secretariat@semes-44.fr

Si vous recherchez un emploi Valorise recrute en CDD de 4 Mois renouvelable à 26h semaine, les locaux sont situés au 15 rue des rosiers (dans la zone de Tabari) à Clisson.

- **Pour en savoir plus. www.semes-44.fr**

SEMES, un médiateur de l'emploi et une solution solidaire et de proximité contribuant au développement de l'économie locale.

ENVIRONNEMENT COLLECTE DES DÉCHETS



BRUITS DE VOISINAGE (BRICOLAGE ET JARDINAGE)

Le printemps est arrivé, c'est la période où nous réalisons des travaux de bricolage ou de jardinage à notre domicile, afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour gêner le moins possible votre voisinage.

Évitez de faire des travaux avant 10h le matin et dans l'après-midi les dimanches et jours fériés. En semaine, évitez le soir après 20h. Nous comptons sur votre compréhension.



COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et sélectives aura lieu dans notre commune les :

Vendredis 09 et 23 juin 2023.

Attention : mettre vos poubelles la veille au soir

Si vous êtes en possession d'un bac jaune, utiliser uniquement votre bac jaune.



HORAIRE D'OUVERTURE DÉCHETTERIE DE REMOUILÉ

Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ATTENTION : SEULS LES VÉHICULES DE MOINS DE 2,10 M DE HAUTEUR SONT ACCEPTÉS.

ETAT CIVIL

DÉCÈS

CHABOISSEAU Elie

Résidence Fleurs des Champs 28 avril 2023



BULLETIN MUNICIPAL

Pour le bulletin de juillet 2023, les articles doivent être déposés à la Mairie pour le jeudi 15 juin au plus tard. Pour l'envoi de vos articles, merci de prendre note de notre adresse de messagerie : communication@laplanche.fr



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- MORANDEAU Aurélien
2, rue Paul Decauville
Construction d'un garage
- ROSSIGNOL François et Geneviève
Nonnaire
Construction d'une véranda et un préau

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- FORGEAU Jean-François
14, rue des Tilleuls
Pose d'un bardage
- NOBLET Jean-Auguste
10 Les Maillarderie
Modification façades et garage
- Gaec Vallée de l'Ognon
L'Egrenière
Construction d'une serre
- COUGNAUD Vincent et Claudine
3 Les Maillarderies

ASTREINTE : en cas d'urgence le week-end, vous pouvez appeler le : 06.32.98.87.78. Un élu de permanence vous répondra.

VIE DES ÉCOLES

Ecole publique Saint-Exupéry

Antoine de Saint-Exupéry



100ÈME JOUR D'ÉCOLE EN GS-CP ET CP-CE1

On a fait le rituel du "Chaque jour compte" tous ensemble et nous sommes arrivés au 100ème jour d'école ! Et 100 jours d'école, ça se fête !!!

Cuisine : Nous avons cuisiné 2 fondants aux noix, 2 saucissons au chocolat, 60 roses des sables et 60 cookies !

Ateliers dessin/coloriage, jeux de société et bricolage : Nous avons réalisé un coloriage géant collectif, nous avons fabriqué un cadre du 100ème jour pour se prendre en photo dedans, nous avons fait du dessin et nous avons joué à des jeux de société !

Danse : Nous avons dansé de manière légère et en faisant comme si notre corps était tout mou !

Parcours dans la classe : On rampait sous le banc, on marchait sur les tabourets, on grimpait sur les tables pour toucher le plafond. Ensuite on marchait sur le bureau de la maitresse, sur des chaises, sur des tables et pour finir sur un banc !

Pique-nique : Nous avons pique-niqué dans la salle de la mezzanine ! Tournois de football, basket et jeux poules/renards/vipères, relais... Nous avons joué au basket dans le gymnase puis au foot dans la salle et au city-stade. Nous avons joué au jeu "poules, renards, vipères". Nous avons fait des relais et des jeux de ballons !

Ateliers dessin/coloriage, jeux de société et bricolage (suite) : Nous avons fabriqué soit des cravates du 100ème jour ou des lunettes du 100ème jour.

Goûter : Nous avons mangé le goûter tous ensemble dans la salle P'tit Prince ! Et nous avons pris des photos avec le cadre que nous avons fabriqué.



DEMANDES DE LABELLISATION E3D ET ÉCO-ÉCOLE

Les labels éco-école et E3D (Établissement en démarche de développement durable) sont des labels remis aux établissements scolaires s'étant engagés dans une démarche écologique et/ou de développement durable. Cette année, l'école a obtenu le label E3D (valable 3 ans). L'école a travaillé cette année scolaire sur le thème de la Santé. Une demande de labellisation éco-école a aussi été déposée et la réponse du comité est attendue en juin.

Pour rappel, l'école publique Antoine de Saint-Exupéry est labellisée éco-école depuis 2011 !



LABEL INTERNATIONAL
D'ÉDUCATION AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ecole privée Sainte Catherine



■ DES MOUTONS DANS LE PRÉ DE LA KERMESSÉ

Pendant le mois de Mai, l'école a accueilli 5 moutons dans le pré de la kermesse !

Leur présence a permis :

- le fauchage gratuit et écologique d'une partie du pré,
- aux enfants de les observer à chaque récréation et se questionner sur leur alimentation, leur comportement, etc.



■ NOTRE JARDIN EN PERMACULTURE

Mi-mai, les élèves de CP-CE-CM ont planté dans le jardin les tomates, basilic, épinards, piments, courges, concombres, etc. qui avaient été mis en pot il y a quelques semaines avec Elodie.

Nous avons hâte que tout pousse !

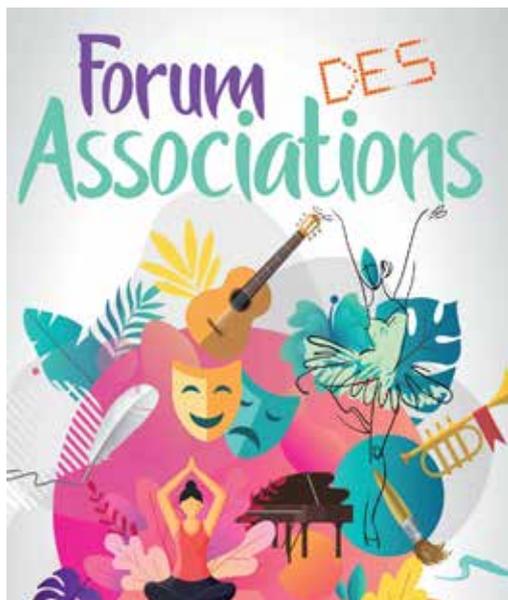
■ CM1-CM2 : JOURNÉE PORTER SECOURS

Vendredi 12 mai, les élèves des deux classes ont vécu une journée entière dédiée aux gestes de Premiers Secours. Sous forme d'ateliers tournants, ils ont appris à prévenir et essayer d'éviter toute situation dangereuse, évaluer une situation d'accident, protéger la victime, passer un message d'alerte puis effectuer les gestes de premiers secours.

Pour leur présence et leur expertise, merci à Mme Faguet et Mme Vinet (infirmières), M. Lemoing (pompier) et Mme Hamon (pompier service civique CIS de Rezé).



VIE DES ASSOCIATIONS



FORUM DES ASSOCIATIONS LA PLANCHE samedi 24 juin 2023

Représentations culturelles, sportives, de loisirs et d'animation, de 10h00 à 12h00 à la salle La Passerelle.

Possibilités d'inscriptions aux différentes activités 2023/2024. A l'issue du forum, un vin d'honneur sera proposé par la municipalité !



Après la réunion du 4 mai, les participants et les membres de l'association "Fête des feux de la Saint Jean" ont décidé de modifier les statuts de cette association, ceci pour étendre le domaine d'activité et des manifestations. Dans ce but l'association "Fête des feux de la Saint Jean" invite toute la population et en particulier ceux qui souhaitent redynamiser les festivités communales à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 19 juin à 20h à la salle La P'tite pause. L'ordre du jour sera :



- Présentation du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Modification du nom de l'association
- Consolidation/nomination des membres du conseil d'administration
- Débat pour lancer la fête du 1 juin 2024

Les membres du conseil nommés par l'assemblée générale seront convoqués à la première réunion de ce conseil, qui se tiendra à l'issue de cette assemblée, pour procéder à la désignation des membres du bureau : président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Votre présence, association, commerçants, artisans et habitants est indispensable pour démarrer de nouvelles activités intergénérationnelles et festives sur notre commune.

Ecole privée Sainte Catherine



DINER CHAMPETRE KERMESE 2 JUILLET 2023

Nous revoilà pour notre kermesse 2023 et notre traditionnel dîner champêtre à prendre sur place uniquement. Réservation avant le 23 juin. Venez nombreux. On compte sur vous !!!

Menu Adulte 13 €

Piémontaise
Jambon
Haricots blancs
Fromage
Salade
Dessert
Café

Menu Enfant 5 €

Sandwich-chips
Compote à boire
Jus de fruit



Vous pouvez réserver vos tickets repas sur HELLOASSO

<https://www.helloasso.com/associations/ogec-la-planche/evenements/kermesse-2023>

Ou par téléphone au 06 72 02 21 80





Antoine de Saint-Exupéry 

Bonjour à tous, L'APE et l'école Antoine de Saint-Exupéry organisent un "cross" le jeudi 8 juin 2023.

Nous faisons appel aux bonnes volontés qui souhaitent partager un temps d'échange et de convivialité, et ainsi aider au bon déroulement de cette journée. Si vous souhaitez participer sur un horaire ou sur l'ensemble de la journée, merci de vous faire connaître soit via le cahier de correspondance de vos enfants soit par mail sur l'adresse de l'APE.

Site internet : www.courir-avec.fr

Adresse mail : ape.laplanche@gmail.com

Facebook : APE École Publique Saint-Exupéry La Planche



CONCERT LES 3 CLÉS

L'association les 3 clés a le plaisir de vous annoncer son prochain concert le

dimanche 18 juin 2023

à 16h

à l'église Saint-Jacques de La Planche

Au profit de l'Association « Sourires à la vie ».

En invité, l'ensemble vocal et instrumental ACCORDIESE.

COMITÉ DE JUMELAGE LA PLANCHE

Les élèves du cours d'anglais sont partis, en Eurostar, un week-end du mois d'avril.

Ils ont visité : L'abbaye de Westminster, la tour de Londres, la Camden lock... Le groupe garde un excellent souvenir de ce voyage



CLUB DE RETRAITÉS LES GENÊTS D'OR

• Concours de belote :

Le club invite les retraités de la commune à son concours qui aura lieu, salle de La Passerelle, Jeudi 8 juin 2023 (inscriptions à partir de 13 h 45). Participation : 3 €.

• Voyage :

La prochaine sortie aura lieu à Lorient le 27 juin 2023

ASSOCIATION DES CHASSEURS

La société de chasse de La Planche invite ses adhérents à une assemblée générale, à la salle de la P'tite pause le **vendredi 16 juin à 20h.**

Tous les adhérents doivent apporter leurs cartes de prélèvement. Le verre de l'amitié sera servi à cette occasion.



ASSOCIATION BOUQUET DE CADRES VIEILLEVIGNE

SECTION ENCADREMENT

PORTES OUVERTES

Samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2023 de 10h00 à 18h00

Salle des Mémoires Vieillevigne (près de la bibliothèque)

Venez découvrir les créations de cadres, objets en cartonnage et les nouveautés en scrap et marqueterie de paille réalisés au cours de l'année, et bien sûr les réalisations de nos petits bricoleurs

Entrée Gratuite / Tombola

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

- Marylène au 06.87.15.36.02
- Cathy au 02.40.26.55.93
- Sylvie au 06.85.49.93.85

RALLYE DE LA MÉMOIRE
Samedi 10 juin 2023 (2^{ème} édition)

*Découverte du territoire...
Énigmes, Histoire, Patrimoine !*

RDV au MUSÉE du PAYS de RETZ
à Bourgneuf dès 8H30 / départ à 9H30

Participation : 10€* par personne
(* elle comprend une entrée au Musée toute la saison 2023)

Déjeuner libre (pique-nique, restaurant...)

Inscriptions : 07 63 64 25 16 / 06 84 42 56 64
souvenirfrancais.machecoulege@gmail.com

RALLYE DE LA MÉMOIRE 2^E ÉDITION

C'est un rallye découverte, qui a pour point de départ le musée du Pays de Retz, et pour arrivée l'Abbaye de la Chaume.

Il se déroule toute la journée dans le Pays de Retz. Il emmène les participants sur 16 lieux historiques se rapportant à notre patrimoine et à des lieux mémoriels. Il faut répondre à des énigmes et à chaque arrêt 4 à 5 questions sont proposées aux concurrents et rapportent des points. Le déjeuner est libre.

Remise des récompenses à partir de 18 h.

VIE SPORTIVE

SPECTACLE DE DANSE
Salle Ypresis - St Hilaire de Loulay

**EN LIEN
toi&moi**

Samedi 17 JUIN 20h
Dimanche 18 JUIN 15h

8€ TARIF PLEIN
5€ DE 3 À 10 ANS

L'association Fan Danse présentera les 17 et 18 juin prochain son spectacle de fin d'année "En lien – Toi & Moi". Travail d'une année, Stéphanie et ses 118 danseurs vous transporteront sur les relations qui composent une famille. L'évènement aura lieu à l'Espace Ypresis de Saint Hilaire de Loulay.

"Notre vie est guidée par de multiples rencontres. Puis, un jour, il y a LA rencontre, celle qui change de toutes les autres".

Fan Danse est une association basée sur La Planche depuis 2012. Elle propose des cours d'éveil et initiation à la danse, de jazz, de hip hop ainsi que des cours de barre à terre et d'assouplissement.

A partir de 4ans. Cours enfants, ados et adultes.

De débutants à confirmés.

Une semaine d'essai sera organisée la semaine du 19 juin.

ASVP FOOTBALL

AGENDA SPORTIF

Chaque début de semaine, retrouvez le planning des compétitions sur www.asvp-football.fr ou sur la page Facebook du club "ASVP FOOTBALL"

Championnats seniors :

Dimanche 4 juin :

- ▶ Asvp A vs Varades (domicile)

EVENEMENTS DE FIN DE SAISON :

- ▶ Tournoi Jeune le samedi 10 juin pour les U11 à Vieilleville
- ▶ Tournoi Sixte le dimanche 11 juin à Vieilleville
- ▶ Assemblée générale le vendredi 16 juin 19h à la salle Lamoricière de Vieilleville

L'ASVP recrute...

Afin d'accompagner l'évolution du Club, l'ASVP recherche des bénévoles (dirigeants jeunes, seniors, accompagnement des arbitres, membre du bureau ...)

Envie de participer à un Club qui porte haut les valeurs du sport et de la convivialité, et de rejoindre une équipe dynamique, n'hésitez plus, contactez-nous !

Secrétaire : 06.35.45.42.63
Mail : asvp.football@yahoo.fr
Site internet : www.asvp-football.fr



LA PLANCHE VIEILLEVILLE BASKET

Chers licenciés,

C'est la fin de la saison, il est temps de penser au renouvellement de la licence. Comme la saison passée, l'inscription se fera en ligne, via le lien FFBB qui vous parviendra par mail.

AGENDA :

- ▶ **SOIREE DU CLUB : le samedi 3 juin 2023,**
Salle Passerelle à LA PLANCHE
Soirée REUNIONNAISE suivie d'une soirée dansante.

INITIATION :

Tu souhaites jouer au basket, tu as 5 ans en 2023 ou plus, viens faire un essai...!! Nous te proposons 1 séance découverte, le samedi 10 juin 2023, lors de la matinée sportive, sur le complexe sportif de Vieilleville de 9h30 à 12h30.

Assemblée Générale :

- ▶ **Le vendredi 23 juin 2023 à 20h,**
à La Planche, salle Marianne.

- ▶ **FORUM DES ASSOCIATIONS :** le samedi 24 juin 2023, de 10h à 12h, salle de La Passerelle, à La Planche

Pour tout renseignement veuillez contacter

Florence Hervouet au 06 70 29 94 92
ou par mail : secretariat.lpvb@gmail.com

A bientôt dans les salles !! Allez le LPVB !!!





Plâtrier - Staffeur - Plaquiste - Jointoyeur

06 31 67 59 05

contact@bfplatrierie.fr
www.bfplatrierie.fr

Bertrand FALC'HUN - 44140 La Planche



COMPLEMENTAIRE SANTÉ & PREVOYANCE

12 Rue Beausoleil

44116 VIEILLEVIGNE

Tél : 02 40 26 52 40 Fax : 02 40 02 03 53

vieillevigne@lesmutuellesligeriennes.com

PARTICULIERS—PROFESSIONNELS—ENTREPRISES

www.lesmutuellesligeriennes.com

Couverture - Zinguerie
Plomberie - Chauffage - Sanitaire

SARL MOINE Frères

4 rue de l'Ognon

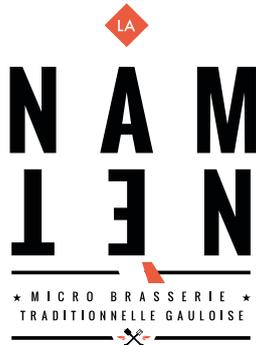
Nonnaire - 44140 LA PLANCHE

Tél. 06 73 59 27 19 - Tél. 06 80 99 01 50

VINCENT
Nature Services
Jardinier Paysagiste

Vincent FRANCHETEAU
06 87 43 56 83

44140 LA PLANCHE
contact@vincentnatureservices.fr
www.vincentnatureservices.fr
N° agrément : SAP 804 163 012



Ventes directes
le vendredi de 15h à 19h
et le samedi de 14h à 19h

Brasserie LE PONCEAU
6 Les Rambaudières - 44140 LA PLANCHE
www.namnet.beer
facebook @namnetbeer
06 87 33 66 81

CF COIFFURE
Colorations végétales

Ouvert du lundi
au samedi
sauf le mercredi

8 ROUTE
DE LA ROBERTIERE
44140 LA PLANCHE
Tél 02 40 31 95 55

art et manière

Peinture Décoration

David BROCHARD
06 86 17 71 26
2 chemin des prés
44140 La Planche
d_brochard@orange.fr

decoration-nantes.com



e-mail: wattheure@orange.fr

[ELECTRICITE - POMPE A CHALEUR - PLUMBERIE]

WATT HEURE

Etienne BOUCHAUD
06 42 23 15 89

6 rue de Montaignu «l'Egrenière» 44140 LA PLANCHE

imprimerie
Print
Signalétique
2000



Donnez une nouvelle
jeunesse à votre
communication !

- Imprimerie : flyers, catalogues, affiches, ...
- Habillages véhicules,
- Enseignes,
- Banderoles,
- Création sites internet,
- Etc.

Sylvain MOULET
06 60 32 87 85

Vieillevigne - Tél. 02 51 31 08 40

Artefactory*

*petite fabrique d'univers

VOTRE PROJET DU CONSEIL À SA RÉALISATION
Peintures - Enduits décoratifs - Patines
Vente et pose de papiers peints
Parquets flottants et collés - Moquettes - Sols PVC
SUR RENDEZ-VOUS AU 06 70 10 49 89

www.artefactory.me



Groupama
la vraie vie s'assure ici

7j/7 : 0 223 223 223

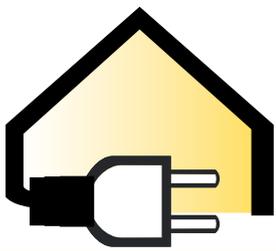
3 Place Saint-Thomas - 44116 VIEILLEVIGNE
Tél. 02 40 26 55 57
E-mail : odile.bonnet@groupama-loire-bretagne.fr

ADMR
la référence du service à la personne

Association Vieillevigne-La Planche

25 rue Beausoleil - 44116 Vieillevigne

Tél. : 02 40 54 84 45 - Mail : paysdaigrefeuille@fede44.admr.org



Tél. :02.40.31.92.93
s-viaud@orange.fr

STEPHANE VIAUD

L'électricité générale

ZA le Petit Gast - 4 rue des Bâisseurs
44140 LA PLANCHE

8 rue de la Paix 44140 La Planche
Tél. 02.40.31.92.80

STARS AUTO



E-mail:
starsauto44@gmail.com

Mécanique
Vente occasion

Tôlerie
Peinture

Restauration
de véhicules

Produits
biologiques



Une véritable parenthèse de bien-être...

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- Mercredi : fermé
- Mardi - Jeudi - vendredi : 9h à 12h et de 14h à 19h
- Samedi : 9h à 13h

4 bis Rte de La Robertière
44140 LA PLANCHE
02 28 01 83 37

S.a.r.l.

Bauvineau

Charpente
Menuiserie
Aménagement
de Combles
ossature Bois

Z.A. du Petit Gast
41 rue de la Paix
44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 94 93
bauvineau@orange.fr
www.sarl-bauvineau.fr



Gaec Vallée de l'Ognon - La Planche

Vente directe de légumes



www.gaec-valleegnon.fr
Tél: 06.77.74.69.64



Artisan Carreleur
DAVY-REZEAU.FR

E.I.R.L. DAVY REZEAU
17 La Chalénie - 44140 LA PLANCHE

06 87 75 92 31 davy.rezeau@sfr.fr

Crédit Mutuel

la bancassurance, immobilier, téléphonie



LA PLANCHE point relais CRÉDIT MUTUEL
au magasin COCCIMARKET pour vos retraits espèces.



CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE VIEILLEVIGNE - LA PLANCHE
5, place de la Mairie • Tél. 02 51 88 67 64 • Fax 02 40 26 58 30

www.creditmutuel.fr 3617400@cmlaco.creditmutuel.fr

AIRIAU RICHARD

Courant fort - Courant faible

Électricité générale

airiau.richard@wanadoo.fr - www.airiau-richard.fr

Patrice : 06 07 36 35 15 Arnaud : 06 07 36 35 06

Tanguy Guibert

MAÎTRE D'OEUVRE

07 50 81 07 69

contact@tanguy-guibert.com

La Goillandière

44140 LA PLANCHE



INDUSTRIEL | TERTIAIRE | BATIMENT
Chauffage - Alarme - VMC
Relamping - Automatismes - Antenne

Yvan RICHARD
06 87 27 20 01
yvanrichard@yrelec.fr

www.yrelec.fr
44140 LA PLANCHE

Taxis Ambulances MARTIN

02 40 26 51 85

ambumartin@club-internet.fr



ZA Beausoleil - 44116 VIEILLEVIGNE



- CHAUFFAGE
- PLOMBERIE
- SANITAIRE
- SPA - HAMMAM
- SAUNA - PISCINE

Neuf & rénovation



44140 LA PLANCHE - 02 28 02 58 91 - 06 32 31 23 55

TAXI

24h/24 - 7j/7

Taxi de LA PLANCHE

Laurent à votre service

02 40 31 90 96 - 06 69 66 90 96

2b, rue de Nantes - 44140 La Planche

Transports assis toutes destinations :
gare, aéroport, hôpitaux, cliniques, transport de colis...

Conventionné Sécurité Sociale



CUISINE / SALLE DE BAIN

FAVREAU STEPHANE
AGENCEMENT MENUISERIE

06.60.56.36.34

favreaustephane@bbooc.fr

E rue du choudry 44140 la planche

ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS

Une Résidence et des
locatifs pour personnes
âgées, agréable à vivre

EHPAD, SSIDPPA et HAMEAU
FLEURS DES CHAMPS
22 rue de la paix - LA
PLANCHE Tel. : 02 40 31 86 18

residencefleursdechamps@wanadoo.fr - www.residencefleursdechamps.fr



PARTAGEONS NOS COULEURS

Laquage de l'Océan est une
entreprise de thermolaquage pour
la décoration et la protection des
supports métalliques aluminium.



Laquage de l'Océan
Le Petit Gast
44140 LA PLANCHE
Tél. 02 52 52 05 90 - Fax : 02 52 52 05 99

L PLANCHE AUTOMOBILES

SAS Cougnaud Vincent

Entretien, réparation toutes marques
Vente de véhicules neufs & d'occasions

Station de lavage
24h/24

ZA Le Petit Gast
44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 93 64
Port. : 06 05 86 76 93
lapancheauto@orange.fr



TELECOM - FIBRE OPTIQUE - RESEAU

Maison connectée
Télécom

Fibre optique
Localisation
de gaines bouchées

VINCENT BITON
6, rue de la Barème
44140 LA PLANCHE
06 87 17 91 09

www.vbc.com



.S.A.R.L.

BICHON

Plus de 70 ans

MENUISERIE • CHARPENTE

02 40 31 90 76

www.charpentement-menuiserie-bichon.fr

menuiserie.bichon@orange.fr

44140 La Planche

Médico

NANTES

MAINTENANCE & VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL

www.medico-sante.fr



Passion coiff

Angélique coiffeuse à domicile

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 19h00

Et le samedi
de 8h00 à 13h00

sur rendez-vous au 06-28-94-83-81

Entreprise Quéveau

06 70 25 24 87

Bernard Quéveau

Rénovation intérieur et extérieur
Maçonnerie, Plâtrerie, Carrelage...

bernard.queveau@gmail.com

Geneviève JAUMOILLÉ BONNET

Thérapie familiale, de couple ou individuelle - Hypnose

Vivre sans tabac, Maigrir,
Gérer son stress, ses émotions
(peur, chagrin, deuil, séparation...),
Acquérir une meilleure estime de soi,
Développer sa motivation, mieux communiquer, ...

500, route de Clisson - 44120 Vertou
Tél : 06 98 76 24 06 (répondeur) - www.hypnoseetsystemie.fr



STIHL

QUIK WOLF

Grillo

VIKING

pièces détachées

VENTE - RÉPARATION - LOCATION
MATÉRIEL POUR JARDINS & ESPACES VERTS
particuliers et professionnels

Rue de l'Avenir - ZA La Croix Danet
44140 GENESTON

02 40 76 32 11
sud-loire-motoculture@orange.fr

Conception & Impression : M. B. 2003 - Vertou Tél. 02 51 31 08 40